

REGLEMENT TRIATHLON HALF de CHOISY au BAC épreuve du 13 mai 2018

Article 1 : discipline

Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI. La course sera sans drafting (sans aspiration abri) .Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité tant en course que dans le parc à vélo. Nous rappelons à tous que la prudence doit être de mise. Il est impératif de respecter le code de la route sauf lorsqu'un signaleur vous donne la priorité.

Article 2 : inscriptions

L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes homme et femme :

- Junior : 1999-2000
- Sénior : 1998-1979
- Vétéran : 1978 et avant

L'inscription s'effectue :

Par internet sur notre site partenaire avec paiement CB, les frais d'utilisation du service seront à la charge du participant et s'ajouteront aux montants d'inscriptions demandés.

- Les pièces justificatives (photocopie de la licence et / ou certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition) seront fournies lors de l'inscription.

La signature de l'athlète ou de son représentant légal lors du retrait des dossards signifie qu'il accepte le présent règlement et certifie exact les renseignements fournis. Pour les non licenciés, un Pass Compétition devra être rempli le jour de l'épreuve à la remise du dossard.

Pour les participants de nationalité étrangère, un Pass ITU devra être rempli que l'on soit licencié ou non.

Lors du retrait des dossards un contrôle des licences sera effectué.

La signature de l'athlète ou de son représentant légal lors du retrait des dossards signifie qu'il accepte le présent règlement et certifie exact les renseignements fournis. Pour les non licenciés un Pass compétition devra être rempli le jour de l'épreuve à la remise du dossard.

Pour les participants possédant une licence étrangère affiliée à l'ITU, un Pass ITU devra être rempli.

Conditions de remboursement :

Conscient que la participation à un triathlon Longue Distance est conditionnée à un entraînement qui peut être long et intensif, le comité d'organisation accepte les demandes d'annulation sans aucun justificatif médical. Toutefois, ce remboursement ne s'effectuera qu'à 50% du tarif jusqu'au 13 avril 2018. Les demandes devront être transmises par courriel.

Au-delà du 29 avril 2018, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte. Il sera alors proposé de reporter l'inscription sur l'année 2019.

La date limite d'inscription est fixée au 9 mai 2018.

Le montant d'inscription en individuel sur le Half est de 70€ jusqu'au 31/01/2017, il sera ensuite de 80€ jusqu'à la clôture des inscriptions, il n'y aura pas d'inscription sur place. Pour les non licenciés FFTri, l'obtention d'un Pass compétition sera obligatoire. Son montant est de 30€.

En relais (2 ou 3 personnes), le montant d'inscription est de 90€ auquel s'ajoute 10€ de pass compétition pour chaque personne non licenciée FFTri.

Article 3 : épreuve et sanctions

L'épreuve est un Triathlon, c'est donc l'enchaînement de :

- La natation s'effectue au Bassin des Muids. La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24°C. Si la température de l'eau est inférieure à 13°C, la natation sera annulée.
- Lors de la partie cycliste qui s'effectue en deux boucles, les concurrents doivent porter leur dossard dans le dos. L'aspiration-abri (drafting) est interdit. Le port du casque rigide est obligatoire sur la totalité du parcours, y compris vélo à la main dans le parc à vélo.
- Lors de la course à pied qui s'effectue en 3 boucles les athlètes doivent porter leur dossard devant. L'accompagnement par un tiers est interdit. Un box de pénalité sera mis en place pour les athlètes ayant reçu un ou deux carton(s) noir(s) par les arbitres, le temps de pénalité de 5 minutes par carton noir reçu. Si 3 cartons noirs sont reçus l'athlète sera disqualifié.
- L'organisateur se réserve le droit de créer un départ décalé, pour les féminines et les paratriathlètes.
- Un départ différé pour les féminines sera organisé.
- Départ féminin à 9h45, départ masculin à 10h.
- Temps limites à partir du départ de l'épreuve soit 10h00 :
 - Sortie parc à vélo après T1 : + 1h soit 11h00
 - Passage parc à vélo après 1^{er} tour vélo : + 3h soit 13h00
 - Sortie parc à vélo après T2 : + 5h soit 15h00
 - Franchissement de la ligne d'arrivée : + 7h30 soit 17h30
- - Tout athlète dépassant le temps limite à ces différents points de passage sera mis hors course et ne sera pas classé.

Le port de la ceinture porte dossard est obligatoire (non fournie)

Les concurrents devront respecter le code de la route et respecter les indications des signaleurs sur les différents parcours.

Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste et dans l'aire de transition dès lors que le vélo est manipulé.

Le détail des emplacements et la composition des ravitaillements en solide et liquide mis à la disposition des athlètes sur les parcours cycliste, course à pied et à l'arrivée de l'épreuve seront indiqués sur le site www-compiegne-triathlon.fr, leur nombre respectera la Réglementation FFTRI en vigueur.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la course après validation des classements par le corps arbitral.

Les catégories récompensées seront :

- Classement « scratch » homme : place 1 à 3 de la course sans distinction de catégorie.
- Classement « scratch » femme : place 1 à 3 de la course sans distinction de catégorie.
- Classement Senior Homme, Femme : place 1 à 3
- Classement Vétéran Homme, Femme : place 1 à 3
- Classement Paratriathlon Homme, Femme : place 1 à 3 de chaque catégorie de handicap
- Classement Relais Homme, Femme, mixte : place 1 à 3

Article 4 : assurances et sécurités

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI ou par le « pass-compétition » acquis lors de leur inscription.

Des secouristes sont présents pendant toute la durée de l'épreuve pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Le jour même, en cas d'interruption définitive, d'annulation de l'épreuve ou transformation en duathlon pour intempérie ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Article 5 : Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Article 6 : droits d'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au triathlon de Choisy 2018, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.



